

Séance du 11 Décembre 2018

Date de la convocation
07 décembre 2018
Date d'affichage
07 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi onze décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 07 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GRÉGORI, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick GRÉGORI, Maire,

André BESNIER, Françoise MANIÈRE, Guy VOLLET, Françoise NION, Sophie GOHON, adjoints, Philippe RAGOT, Christian VOLLET, Fanny SEIDENBINDER, Brigitte LAURENT Joël VOISIN, Philippe GACHELIN, Laurence LEPROUST, Stéphanie COLLET et Laurence MONIN.

Absent ayant donné procuration : M^{me} Karine VIRLOUVET (pouvoir à M^{me} Stéphanie COLLET).

Absents : M^{me} et M^{rs} Vincent LEROY, Christine JUY et Olivier RONDEAU.

M^{me} Sophie GOHON a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion du 31 octobre 2018 et les membres présents signent le registre des délibérations.

APPROBATION DU RAPPORT N°3 DE LA CLECT-

Après en avoir pris connaissance, le conseil approuve le rapport de la CLECT n°3 (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) relatif aux attributions de compensation, qui dresse le bilan comptable d'une année de transfert sur les équipements et propose les ajustements du montant des attributions de compensation pour chaque commune.

Unanimité pour cette proposition.

Pour : 16

Contre :

Abstentions :

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL -

L'approbation du rapport de la CLECT n°3 nécessite d'actualiser le montant des attributions de compensation inscrit au budget principal.

Le Conseil décide la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 Article 6815 - 30 784 €

Chapitre 011 Article 739211 + 30 784 €

Unanimité pour cette proposition.

Pour : 16

Contre :

Abstentions :

CONVENTION AVEC LA CDC POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DE LA PISCINE -

Afin que la CDC rembourse à la commune le coût des charges de personnel correspondant à l'entretien des espaces verts de la piscine intercommunale effectué par le service technique communal, le Maire est autorisé à signer la convention correspondante avec la CDC.

Accord pour la signature de la convention.

Pour : 16

Contre :

Abstentions :

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ARTS VERTS À LA CDC -

Le bâtiment communal des Arts Verts accueille de multiples activités associatives, communales et également intercommunales. Le Maire demande à être autorisé à signer la convention avec la CDC afin que celle-ci puisse rembourser les frais de fonctionnement à la commune, au prorata du nombre d'heures d'utilisation.

Unanimité pour cette proposition.

*Pour : 16
Contre :
Abstentions :*

RECENSEMENT DE LA POPULATION-

Le recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Le conseil autorise le maire à recruter 4 vacataires qui seront rémunérés ainsi qu'il suit :

- 1.72 € / habitant (bulletin individuel)
- 1.13 € / logement (feuille de logement)
- Prise en charge des frais de déplacement : forfait de 200 € par agent
- Forfait de 70 € pour les séances de formation

et à désigner la secrétaire de mairie en qualité de coordonnateur communal qui bénéficiera du paiement d'heures supplémentaires pour l'exercice de cette activité.

Les crédits nécessaires seront inscrits lors du budget 2019.

Unanimité pour cette proposition.

*Pour : 16
Contre :
Abstentions :*

QUESTIONS DIVERSES -

⇒ **M. le Maire adresse ses remerciements :**

- aux conseillers à l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre qui a été une réussite,
- aux membres de la commission "cadre de vie" pour les plantations réalisées rue des Bordes et devant l'entrée du cimetière. M. André BESNIER précise que 80 noisetiers ont été plantés ainsi qu'un hêtre pourpre qui symbolise le Centenaire de la fin de la Grande Guerre,
- aux pompiers, commerçants et associations suite au Téléthon (recette de 2 751 €).

⇒ **Distributeur à carburants -**

L'entreprise MADIC réalisera les travaux de modernisation des pompes début janvier 2019.

⇒ **Travaux rue du Theil -**

Les travaux avancent doucement et seront arrêtés le 21 décembre pour 3 semaines.

⇒ **Bulletin municipal -**

La distribution doit se faire mi-janvier.

⇒ **Comice -**

M. Philippe GACHELIN rappelle que l'assemblée générale se déroulera vendredi 14 décembre à 20 heures 30 à Bellou sur Huisne. Le comice aura lieu le 07 juillet 2019, sur la commune de Val au Perche.

⇒ **Pôle de santé multi-sites -**

M. le Maire informe que les travaux doivent démarrer début 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.